

VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 98-003 DU 16 JANVIER 1998

portant autorisation de ratification de l'accord de la quatrième convention ACP-CE de Lomé et de l'accord portant adhésion à la convention de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède signés à Maurice, le 04 novembre 1995.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

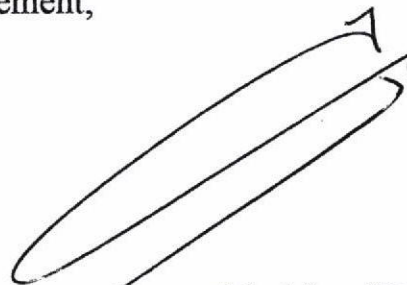
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue
la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de la quatrième convention ACP-CE de Lomé et de l'accord portant adhésion à la convention de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède signés à Maurice, le 04 novembre 1995.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 16 Janvier 1998

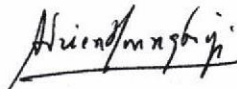
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la coordination
de l'action gouvernementale et des relations avec
les institutions, porte-parole du gouvernement,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Affaires étrangères
et de la coopération



Pierre OSHO

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MAEC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 BN-DAN-DLC 3 UNB-ENA-FASJEP 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 JO 1.-